

Le 8 août 2003, fontis à OTTANGE

Sur la commune de Ottange, sur la propriété de M. Jung dans la cité Differdange, a été découvert le 8 août 2003 un fontis d'origine minière. Cette situation a créé un grand émoi auprès de la population. Des élus (députés, sénateurs) ont visité le site accompagnés de la presse.

L'Etat, informé par la mairie dès le 9 août 2003, a pris les mesures immédiates qui s'imposaient pour faire face à la situation.

L'ARBED, concessionnaire, est sur site le lundi matin pour faire un état des lieux. Le fontis est inspecté et une reconnaissance par le fond réalisée. M. le Sous-Préfet de Thionville convoque une réunion le lundi à 16h00 avec la Mairie, l'ARBED, la DRIRE et les associations de défense Ottange-Nondkeil. Il est convenu des mesures à prendre.

Constats de la DRIRE

☞ Les premiers constats effectués par la DRIRE le 9 août 2003 sont les suivants :

- un fontis d'un diamètre de 2 à 3 m et d'une profondeur de 5 à 6 m est présent contre un mur constituant l'arrière du garage individuel de M. Jung ;
- la cavité se prolonge sous la dalle du garage mais la dalle du garage paraît intacte ;
- sur la face arrière du garage, les agglos sont disjoints. Sur les faces avant et latérales du garage des fissures horizontales existent. Le propriétaire ne se prononce pas sur l'ancienneté de ces fissures ;
- aucun signe particulier de désordre n'est constaté sur le bâtiment du propriétaire situé à 4 m à côté du garage. Les autres habitations les plus proches se situent à 20 m derrière le garage.



Vues du fontis

☞ Au cours d'une visite en mine le 13 août 2003, il est constaté que la galerie concernée par le fontis est en parfait état, excepté au voisinage immédiat du fontis. Aucune zone sonnante le creux n'est repérée, signe de bonne tenue du toit.

La coulée du fontis est assez longue du fait de la pente de la galerie. Les terrains éboulés ont la consistance d'un béton frais (matériaux boueux)

Situation administrative

Le fontis se situe dans les anciens travaux miniers de la concession Ottange III dont ARBED est titulaire. Cette concession fait l'objet d'une procédure d'arrêt définitif. Le dossier a été accepté et un arrêté préfectoral a été prescrit le 28 juillet 1999 (Arrêté Préfectoral AG/3-237). Il impose les dispositions « classiques » (fermetures des ouvertures, nettoyage des travaux...) ainsi que la mise en place de mesures ou dispositifs de surveillance adaptés et l'étude des zones à risque. Les études ont été terminées et la surveillance est en cours de mise en œuvre.

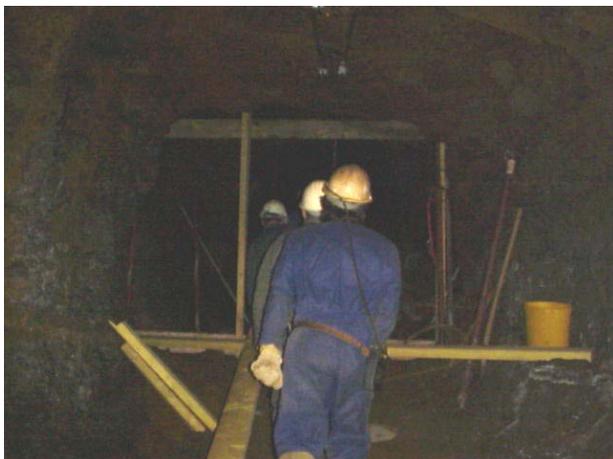
Mesures prises

☞ Au cours de la réunion en sous-préfecture de Thionville le 11 août 2003, il a été établi en présence d'ARBED un bilan des dispositions prises ou à venir suivantes :

- La zone est interdite au public tant que le comblement n'est pas terminé (un arrêté municipal a été pris en ce sens)
- La DRIRE Lorraine procédera le plus rapidement possible, sur la base des éléments techniques fournis par ARBED, à une expertise destinée à analyser le diagnostic fait par l'ARBED et la méthode de traitement proposée ;
- Dès validation réalisée par l'Etat, l'ARBED procédera aux travaux nécessaires ;
- La Mairie fera procéder à la vérification des réseaux d'eau du secteur.

☞ Suite au diagnostic et au projet de comblement fournis par ARBED le 22 août 2003, GEODERIS a réalisé une analyse géotechnique du risque minier, porté un jugement sur les dispositions proposées par ARBED et formulé un certain nombre de préconisations. **Voir le rapport GEODERIS du 27 août 2003.**

Dans ce document, il est confirmé que les mesures proposées par ARBED pour traiter le fontis sont de nature à mettre en sécurité les 40 premiers mètres de la galerie. Compte tenu du bon état de la galerie, une visite périodique est jugée suffisante pour s'assurer de la stabilité du reste de la galerie.



Préparation du comblement de la galerie près du fontis



Inspection du fontis dans la galerie

Analyses et propositions de la DRIRE

A la lecture des constats réalisés, il est clair que la galerie semble en bon état (observation visuelle et sondages de la calotte) sauf bien entendu dans la zone de fontis. Comme le propose ARBED et le confirme GEODERIS, il s'agit de bloquer le fontis existant en prenant en compte différentes préconisations formulées par GEODERIS.

Pour la partie de la galerie hors de la zone du fontis, il paraît effectivement suffisant de proposer une surveillance périodique. La galerie est parfaitement accessible puisque l'ARBED suit, en application de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2000 un dispositif de convergence-mètres implantés sous la cité Differdange.

De plus, l'Etat envisage de conserver comme point d'accès aux travaux miniers du bassin Nord (expérimentation, suivi, surveillance..) la galerie en boucle qui arrive près de l'entrée de la galerie où s'est produit le fontis. Les conditions sont donc réunies pour permettre un suivi relativement aisé de site par une surveillance à partir du fond. Une fréquence de visite annuelle paraît adaptée.

Un rapport de synthèse de la surveillance minière sur la commune et qui est adressé au maire sera complété d'un chapitre surveillance de la galerie.

Depuis maintenant quatre ans, GEODERIS a engagé des investigations des zones de fontis qui sont accessibles depuis la surface. C'est le cas des communes de Thil, Hussigny-Godbrange, Réhon, Longwy, Mont St Martin. Une certaine expérience a donc été acquise sur la recherche des orifices, la méthode d'investigations, les mesures de sécurité à prendre, les relations avec les communes.

La DRIRE envisage, sous brève échéance, de proposer à la signature des préfets des arrêtés de police qui prescriront des mesures dans ce sens.

Le comblement du fontis

Le traitement démarre courant août par réalisation d'un mur de retenue dans la galerie. Ce mur permet ensuite l'injection d'un bouchon de béton pour bloquer le fontis dans la galerie.

Le 31 août, la Mairie d'Ottange est avisée d'un élargissement du fontis : Une visite sur place de la Mairie et des services de l'Etat permet de voir qu'il s'agit seulement de l'érosion des bords en surface, sans évolution en profondeur. Tout risque additionnel est écarté.

Le 2 septembre, le bouchon en galerie étant suffisamment consolidé, les travaux en surface débutent : comblement du fontis par du béton, notamment sous la dalle du garage. Le 3 septembre un drainage est installé en amont du fontis pour dérouter les eaux directement vers le réseau d'eaux de pluie. Le 4 septembre, une protection est installée sur le mur du garage et le comblement est achevé. Ce jour, le Maire et la presse visitent la galerie et les travaux réalisés.

Enfin, le site est remis en état et rendu au propriétaire.

Au total, 100 m³ de béton ont été injectés dans la galerie et 50m³ ont été mis en place pour combler le fontis.

Le 11 septembre 2003, le rapport GEODERIS est présenté en Mairie d'Ottange.

Un suivi de l'état des travaux sera réalisé par l'ARBED dans les prochains mois.